

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/03/2010
Réception par le Prefet : 02/03/2010
Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée
L. Lions
Séance du 26 février 2010

COMMUNICATION

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente, et l'article L.1413-1 du même code relatif à la Commission consultative des services publics locaux et notamment à ces compétences,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération du Conseil Général n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2009 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général portant communication,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2009, tels que détaillés dans le procès-verbal de la réunion annuelle de la commission du 27 novembre 2009, joint au rapport du Président

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER